



**2017/2225(INI)**

11.4.2018

# **PROJET DE RAPPORT**

sur les conséquences de la politique de cohésion de l'Union sur l'Irlande du Nord  
(2017/2225(INI))

Commission du développement régional

Rapporteur: Derek Vaughan

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
EXPOSÉ DES MOTIFS – RÉSUMÉ DES FAITS ET CONSTATS .....	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN .....	8

## EXPOSÉ DES MOTIFS – RÉSUMÉ DES FAITS ET CONSTATS

L'Irlande du Nord figure parmi les régions les plus pauvres du nord de l'Europe occidentale. Cette situation s'explique en partie par le déclin de certaines industries traditionnelles. La région fait également face, depuis plusieurs dizaines d'années, à des violences intercommunautaires connues sous le nom de «Troubles». Signé en 1998, l'«accord du Vendredi saint», également appelé «accord de Belfast», a ouvert de nouvelles perspectives de paix entre les deux communautés, à savoir les catholiques et les protestants, qui ont consenti à un partage des pouvoirs mettant fin à la violence et à la ségrégation.

Après la signature de cet accord, l'Union européenne a contribué à soutenir le processus de paix en Irlande du Nord. Ce soutien a revêtu deux formes principales. Premièrement, l'Union européenne constitue le cadre politique général des relations entre le Royaume-Uni, la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. Deuxièmement, la politique de cohésion de l'Union européenne a accordé une importance particulière à l'Irlande du Nord au fil des années, dans le but d'appuyer le développement économique et social dans le cadre du processus de paix. Dans cet esprit, le Parlement européen souhaite examiner les conséquences de la politique de cohésion de l'Union en Irlande du Nord dans l'optique de tracer les voies à suivre dans le futur.

L'Irlande du Nord bénéficie de plusieurs programmes de cohésion, dont le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds européen agricole pour le développement rural, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, l'initiative de paix en Irlande du Nord et les programmes Interreg.

Dans certains cas, les fonds de l'Union utilisés en Irlande du Nord jouent le même rôle que dans d'autres régions européennes, c'est-à-dire qu'ils stimulent le développement économique et le progrès social. Par ailleurs, plusieurs programmes adaptés à la situation particulière de l'Irlande du Nord ont été conçus pour favoriser les liens intercommunautaires et transfrontaliers.

### *Le Fonds européen de développement régional (FEDER) en Irlande du Nord*

Le programme du FEDER en Irlande du Nord pour la période 2014-2020 vise à renforcer la compétitivité globale. Le transfert de technologies de recherche et développement vers des entreprises installées en Irlande du Nord fait l'objet d'une attention particulière, ce dont témoignent les 113 millions d'euros investis dans ce domaine.

Une enveloppe de plus de 135 millions d'euros permettra d'accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises, en les aidant à obtenir des capitaux grâce à une combinaison d'instruments financiers et de subventions. Plus de 6 000 entreprises recevront une aide financière et non financière dans le but de créer 2 800 emplois. Le programme vise également à promouvoir les énergies renouvelables en Irlande du Nord. Une enveloppe de 47 millions d'euros est consacrée à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité de 19,5 % à 40 %.

Le centre d'accueil de la Chaussée des géants figure parmi les récents projets d'envergure financés par le FEDER en Irlande du Nord. Ce centre d'accueil contribue à renforcer l'attractivité touristique de la région et, par conséquent, à dynamiser l'économie locale.

Le montant total du budget du programme opérationnel du FEDER pour la période 2014-2020 en Irlande du Nord s'élève à 522 091 481 euros, dont une contribution de l'Union atteignant 313 254 888 euros.

### ***Le Fonds social européen (FSE) en Irlande du Nord***

Le principal objectif du FSE en Irlande du Nord pour 2014-2020 est d'améliorer les compétences, et notamment celles des jeunes. Il a ainsi pour but de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en réduisant le chômage.

Ce programme opérationnel vise en particulier à améliorer l'employabilité de 40 000 personnes, dont celle des chômeurs de longue durée. Il comporte des volets régissant l'orientation professionnelle, l'accompagnement et la formation des jeunes sans emploi et vise également à promouvoir l'apprentissage.

Le budget total du Fonds social européen pour l'Irlande du Nord pour la période 2014-2020 s'élève à 513 382 725 euros, dont une contribution de l'Union à hauteur de 205 353 090 euros.

### ***Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) en Irlande du Nord***

Le programme de développement rural pour l'Irlande du Nord joue un rôle capital compte tenu de l'importance que le secteur agricole continue d'avoir pour l'économie locale. Le programme met principalement l'accent sur la préservation et l'amélioration des écosystèmes, le développement local dans les zones rurales et l'amélioration de la compétitivité du secteur agroalimentaire.

En particulier, les agriculteurs bénéficient d'une aide pour que 12 % des terres agricoles d'Irlande du Nord relèvent d'un contrat de préservation de la biodiversité et que 1 200 hectares de forêts sont plantés pour atténuer les effets du changement climatique. Au cours de la période 2014-2020, près de 20 % des exploitations agricoles d'Irlande du Nord bénéficieront d'une aide à l'investissement à des fins de restructuration et de modernisation. Par ailleurs, 10 % des exploitations agricoles et 25 % des entreprises agroalimentaires recevront une aide pour développer des chaînes d'approvisionnement courtes et favoriser les marchés locaux. Le programme permettra également de créer près de 30 000 places de formation à l'intention des agriculteurs et d'autres entrepreneurs en milieu rural. Tous les habitants des zones rurales d'Irlande du Nord devraient en outre être visés par une stratégie de développement local, tandis qu'environ 12 % de la population rurale profitera de l'amélioration des services et des infrastructures.

Le montant total du budget du programme opérationnel pour l'Irlande du Nord s'élève à 760 100 000 euros pour la période 2014-2020, dont une contribution de l'Union atteignant 228 400 000 euros.

### ***Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en Irlande du Nord***

Le FEAMP soutient les activités maritimes et de pêche et contribue à la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche.

Des aides sont prévues pour les projets qui produisent une croissance économique durable

dans les secteurs de la pêche en mer et de l'aquaculture. En particulier, des fonds sont disponibles pour les types de projets suivants: l'amélioration des navires de pêche (y compris l'amélioration énergétique et la remotorisation), la pisciculture, la transformation et la commercialisation du poisson, les investissements dans des installations côtières, les services destinés à l'industrie de la pêche, la création d'emploi et la formation, ainsi que le milieu marin et la pêche dans les eaux intérieures.

L'enveloppe totale allouée à l'Irlande du Nord au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour la période 2014-2020 s'élève à 18 310 000 euros, dont 13 730 000 euros de contribution de l'Union.

### ***L'initiative de paix en Irlande du Nord***

Programme unique dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union, PEACE IV vise à renforcer la paix et la stabilité au sein de la société en favorisant la réconciliation en Irlande du Nord et dans la région frontalière de l'Irlande, à savoir les comtés de Cavan, Donegal, Leitrim, Louth, Monaghan et Sligo. Ce programme a pour objectif de soutenir des mesures visant à renforcer la confiance et à rapprocher les citoyens aux niveaux intercommunautaire et transfrontalier sur la voie d'une société commune ouverte à tous.

Il se distingue des fonds et des programmes cités ci-dessus par le fait que les financements ne sont pas gérés par des organismes nationaux ou régionaux, mais par l'organe des programmes particuliers de l'Union (*Foras Um Chláir Speisialta An AE/Boord O Owre Ocht UE Projecks*). Créé dans le cadre de l'accord du Vendredi saint, cet organe spécial transfrontalier est reconnu tant par le Royaume-Uni que par la République d'Irlande. Le programme cible quatre objectifs.

L'objectif d'éducation partagée vise à développer, en lien avec les programmes scolaires, des contacts directs et durables entre des élèves et des enseignants de tous horizons. Le but est que 350 écoles et 144 000 élèves participent à des activités d'éducation partagée. Des dispositions sont prévues pour la formation des professeurs.

En ce qui concerne les enfants et les jeunes, le programme vise à investir dans le développement de bonnes relations et la mise en place d'actions de parrainage afin d'accroître l'interaction entre les enfants et les jeunes de tous horizons, de promouvoir le respect de la diversité et de renforcer leur volonté d'établir des relations constructives. Des actions spécifiques sont prévues pour les personnes les plus vulnérables, les plus marginalisées et les plus difficiles à atteindre. Plus de 43 000 enfants et jeunes pourront ainsi acquérir de nouvelles aptitudes et compétences. Ces actions impliquent les autorités et les collectivités locales, ainsi que des organismes publics et des associations de bénévoles.

La création d'espaces et de services partagés a pour le but de transformer les relations entre les communautés en Irlande du Nord et d'encourager l'engagement économique et social transfrontalier et intercommunautaire. Le programme fournit des services aux victimes et aux survivants du conflit, par exemple en proposant un accompagnement psychologique, en évaluant les besoins en santé physique et mentale et en aidant les familles à accepter l'histoire du conflit.

L'établissement de relations constructives vise à instaurer un respect entre les communautés et par-delà la frontière. Il s'agit de mener des activités résolution de conflit et de médiation

ainsi que de réaliser des projets locaux et régionaux visant à renforcer la confiance et la compréhension mutuelles, à explorer la vérité historique avec tact, à promouvoir le sport, les arts et la culture et à faciliter les échanges personnels et la mobilité entre les résidents des quartiers divisés.

Le montant total du budget du programme opérationnel pour la période 2014-2020 s'élève à 269 610 967 euros, dont une contribution de l'Union à hauteur de 229 169 320 euros.

### ***Les programmes Interreg en Irlande du Nord***

L'Irlande du Nord participe à un programme Interreg V-A en collaboration avec les zones limitrophes de la République d'Irlande et de l'ouest de l'Écosse. Ce programme est également géré par l'organe des programmes particuliers de l'Union

Le programme s'articule autour de quatre domaines essentiels à la création d'emplois et à la croissance: les initiatives transfrontalières en matière de recherche et d'innovation, la préservation de l'environnement commun, une mobilité transfrontalière durable et l'accès à des services sociaux et des services de santé transfrontaliers. Les dispositifs visant à promouvoir les transports publics transfrontaliers et l'accès à des soins de santé modernes dans les régions frontalières sont particulièrement importants.

Le budget total du programme opérationnel correspondant au programme Interreg V-A Irlande du Nord-Irlande-Écosse pour la période 2014-2020 s'élève à 282 761 998 euros, dont une contribution de l'Union à hauteur de 240 347 696 euros.

L'Irlande du Nord est également admissible à un financement au titre du programme Interreg V-B (coopération transnationale: programme périphérie Nord et Arctique, programme Europe du Nord-Ouest et programme Espace Atlantique) et du programme Interreg V-C (coopération interrégionale, c'est-à-dire à l'échelle de l'Europe).

### ***La mission d'information en Irlande du Nord***

Afin d'évaluer plus en détail l'incidence de la politique de cohésion en Irlande du Nord, la commission du développement régional a effectué une mission d'information en Irlande du Nord, du 21 au 23 avril 2018. Au cours de cette mission, les membres ont rencontré plusieurs parties prenantes pour recueillir des informations sur la politique de cohésion en Irlande du Nord. Ils se sont également rendus sur les lieux de plusieurs projets financés à l'aide des programmes de cohésion, dont des projets urbains à Belfast, des projets transfrontaliers dans la région de Derry/Londonderry et des projets ruraux dans la région de la Chaussée des géants.

Les membres ont notamment visité le centre Skainos dans l'est de Belfast et le Girdwood Hub dans le nord de la ville, qui constituent des exemples d'espaces communs intercommunautaires. À Derry/Londonderry, les membres de la mission ont visité le North West Regional Science Park (Catalyst Inc), qui aide les petites et moyennes entreprises dans le secteur de l'économie du savoir à se développer. À la Chaussée des géants, les représentants de la commission ont visité le centre d'accueil, qui joue un rôle important pour attirer les touristes dans la région, et ont pu échanger avec les représentants de trois entreprises et initiatives locales qui avaient obtenu des financements européens pour contribuer au développement de l'économie locale. À Belfast, des réunions ont également eu

lieu avec le Bureau de la Commission, l'organe des programmes particuliers de l'Union et le ministère des finances et le ministère de l'économie.

Les réunions et les visites sont décrites en détail dans le rapport de mission, publié séparément.

### *Conclusions*

La conclusion générale du rapporteur est que la politique de cohésion en Irlande du Nord a eu un effet particulièrement positif sur la vie en Irlande du Nord, notamment dans les régions urbaines et rurales défavorisées, et sur les relations intercommunautaires. La politique de cohésion de l'Union européenne a contribué à améliorer la situation économique et sociale de l'Irlande du Nord à la suite de la mise en œuvre du processus de paix, si bien que l'Irlande du Nord connaît désormais un retard de développement moindre qu'il y a quelques décennies.

En ce qui concerne les relations intercommunautaires, le programme PEACE joue un rôle très important. Administré par un organisme indépendant distinct des autorités nationales ou régionales, le programme met l'accent sur l'établissement de liens entre les communautés d'Irlande du Nord et de part et d'autre de la frontière. Ces liens auraient été difficiles à nouer en l'absence du programme PEACE parrainé par l'Union.

Quant à l'avenir de la politique de cohésion en Irlande du Nord, le rapporteur estime que les fonds de cohésion doivent si possible être maintenus après 2020. Les projets qui vont succéder aux actuels programmes PEACE et Interreg V-A en Irlande du Nord et dans les régions frontalières devraient être d'autant plus prioritaires qu'il est nécessaire de poursuivre le financement de projets intercommunautaires et transfrontaliers.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

### sur les conséquences de la politique de cohésion de l'Union sur l'Irlande du Nord (2017/2225(INI))

*Le Parlement européen,*

- vu les conséquences de la politique de cohésion de l'Union sur l'Irlande du Nord,
  - vu les dispositions de l'accord de Belfast (accord du Vendredi saint) de 1998,
  - vu l'article 52 de son règlement intérieur ainsi que l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, point e), et l'annexe 3 de la décision de la Conférence des présidents du 12 décembre 2002 concernant la procédure d'autorisation pour l'élaboration de rapports d'initiative,
  - vu le rapport de la commission du développement régional et l'avis de la commission du contrôle budgétaire (A8-0000/2018),
- A. considérant que la politique de cohésion de l'Union en Irlande du Nord recourt à plusieurs instruments, dont le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds européen agricole pour le développement rural, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, le programme PEACE pour l'Irlande du Nord et les programmes Interreg;
- B. considérant que l'Irlande du Nord est de toute évidence une région ayant grandement bénéficié de la politique de cohésion de l'Union;
- C. considérant qu'en plus des financements généraux accordés au titre de la politique de cohésion, l'Irlande du Nord a notamment bénéficié de programmes transfrontaliers et intercommunautaires particuliers, dont le programme PEACE pour l'Irlande du Nord;
- D. considérant que la politique de cohésion de l'Union, notamment par l'entremise du programme PEACE, a résolument contribué au processus de paix en Irlande du Nord et qu'elle favorise la réconciliation entre les deux communautés;
- E. considérant que le succès des fonds de cohésion de l'Union se fonde en partie sur la perception de neutralité de ces fonds, qui n'ont aucun lien direct avec les intérêts des communautés;
1. souligne que la politique de cohésion de l'Union a apporté une contribution importante en Irlande du Nord, notamment pour ce qui est de soutenir la reprise dans les régions urbaines et rurales défavorisées et de tisser des liens intercommunautaires et transfrontaliers dans le cadre du processus de paix; note en particulier que l'aide aux régions urbaines et rurales défavorisées revêt souvent la forme d'un soutien au développement économique qui promeut l'économie du savoir, comme dans le cas des parcs scientifiques à Belfast et à Derry/Londonderry;
2. estime que les programmes spéciaux de l'Union pour l'Irlande du Nord, dont le programme PEACE en Irlande du Nord, jouent un rôle capital pour la poursuite du processus de paix, car ils favorisent les contacts intercommunautaires et transfrontaliers; prend note, à cet égard, de l'importance des espaces sociaux et des services communs



intercommunautaires et transfrontaliers;

3. considère que les mesures visant à renforcer la confiance intercommunautaire, comme le partage des espaces et l'établissement de réseaux de soutien, ont joué un rôle clé dans le processus de paix, car les espaces communs permettent aux deux communautés d'Irlande du Nord de se rassembler autour d'activités communes et d'atténuer les clivages;
4. prend acte de l'attachement exprimé par toutes les parties prenantes en Irlande du Nord à la poursuite des objectifs de la politique de cohésion de l'Union dans la région;
5. considère toutefois qu'il serait possible de déployer plus d'efforts pour sensibiliser davantage l'opinion aux retombées des fonds de l'Union en Irlande du Nord, notamment en informant le grand public de l'incidence des projets financés par l'Union à l'égard du processus de paix et du développement économique de la région;
6. estime qu'il est souhaitable que l'Irlande du Nord soit, dans la mesure du possible, en mesure de continuer à participer aux fonds de cohésion généraux de l'Union après 2020, lesquels s'avéreraient bénéfiques au développement économique et social, notamment dans les régions défavorisées et rurales;
7. estime que les programmes transfrontaliers et intercommunautaires soutenus par l'Union devraient se poursuivre après 2020; souligne que la poursuite des programmes de cohésion spéciaux de l'Union en Irlande du Nord, à savoir le programme PEACE pour l'Irlande du Nord et les programmes Interreg, est particulièrement importante pour la stabilité de la région; redoute que la fin de ces programmes mette en péril les activités visant à renforcer la confiance transfrontalière et intercommunautaire et, par voie de conséquence, menace le processus de paix;
8. estime qu'il est important que l'Union continue à s'adresser aux deux communautés en Irlande du Nord après 2020 en jouant un rôle actif dans la gestion des fonds de cohésion et des fonds intercommunautaires en Irlande du Nord, en vue de les aider à surmonter leurs divisions; estime que le financement devrait être maintenu à son niveau actuel;
9. invite la Commission à promouvoir l'utilisation des fonds de cohésion en Irlande du Nord pour illustrer comment l'Union entend résoudre les conflits intercommunautaires;
10. estime qu'il est essentiel que la population d'Irlande du Nord, et notamment les jeunes, continue d'avoir accès à des échanges économiques, sociaux et culturels dans toute l'Europe;
11. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, à l'assemblée et à l'Exécutif d'Irlande du Nord, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de leurs régions.